

Je pourrais ajouter que certaines des réserves que nous avions exprimées à ce moment-là ce sont révélées pleinement fondées. Comme la Chambre s'en souviendra, il était question de conservation d'énergie—de Petro-Canada et de Syncrude. Peut-être que peu de députés savent aujourd'hui que l'on a perfectionné les méthodes d'extraction du pétrole des sables bitumineux de l'Alberta et qu'il est maintenant possible de le faire à une fraction du coût prévu dans le régime que l'actuel ministre des Finances a accepté au nom du peuple canadien. Il est permis de croire que le ministre a été victime d'un complot des sociétés pétrolières internationales qui voyaient venir une meilleure technologie et qui devaient en faire leur affaire avant que cette connaissance ne fût partagée par une plus grande partie de l'industrie.

● (1630)

Si le gouvernement veut vendre sa salade, il devra se trouver un meilleur vendeur. Comment les gens peuvent-ils savoir si le premier ministre et le ministre des Finances leur disent la vérité cette fois-ci? Après leur avoir dit que la réglementation des prix et des salaires ne marcherait jamais parce qu'elle n'a jamais marché ailleurs, comment peuvent-ils maintenant croire le gouvernement? Quand les conservateurs ont proposé une réglementation des prix et des revenus en 1974, ils ont dit que ce serait un mauvais tour à jouer aux Canadiens. Mes collègues d'en face me rappellent ce jeune écolier qui mentait tout le temps. Chaque fois qu'il avait quelque chose de sérieux à dire, il devait préciser: «Cette fois, je vous dis la vérité». Le premier ministre nous dit la même chose, il nous assure que cette fois il nous dit la vérité. Mais comment savoir?

La vérité c'est qu'on ne peut remédier à l'inflation en réglementant les prix et les salaires. Si quelqu'un d'en face prétend que le parti conservateur a présenté la réglementation des prix et des revenus comme un remède à l'inflation, il est parfaitement malhonnête. D'ailleurs, qu'est-ce que l'inflation? C'est le principal ingrédient du programme à l'étude aujourd'hui. L'inflation est une véritable escroquerie internationale et nationale à la fois. L'escroquerie internationale se commet ainsi. Des pays comme les États-Unis s'embarquent dans des programmes extravagants qu'ils ne peuvent faire payer par leurs contribuables. Ils font marcher la planche à billets et achètent des produits sur les marchés internationaux au moyen de cet argent. Bien sûr, dans le cas des États-Unis, c'est la guerre du Vietnam qui a nécessité ce genre de méthode.

Au Canada aussi nous nous laissons aller à des programmes d'aide sociale exorbitants—des programmes comme l'assurance-chômage, le MEER, le PIL, le PACLE, et bien d'autres auxquels les Canadiens ne comprennent rien et qu'ils n'approuvent pas. Voilà pourquoi nous en sommes à dévaluer notre monnaie et à payer les bénéficiaires de ces programmes en dollars qui ne valent pas ce qu'ils sont censés valoir.

Le dispositif que veut mettre en place le gouvernement diffère considérablement de celui que nous proposons lors des élections de 1974. J'estime qu'il est important que les Canadiens sachent en quoi ces deux programmes diffèrent. Tout d'abord, le gouvernement entend réglementer l'économie à l'aide de contrôles des prix et des revenus. Il compte ainsi lutter contre l'inflation. Nous estimons quant à nous que c'est uniquement en jouant sur les leviers financier et monétaire que l'on pourra maîtriser l'inflation. Des contrôles de prix et de salaires doivent uniquement servir à enrayer la surenchère inflationniste.

Loi anti-inflation

C'est pourquoi nous estimons qu'une période de trois ans est nettement excessive. De graves pénuries de biens de consommation risquent de se produire, ainsi qu'un déséquilibre entre notre production nationale et nos importations. Un de mes commettants, un entrepreneur, m'a appris hier au téléphone que, le lendemain de la proclamation des directives, les fournisseurs d'un type d'élément vital, en l'occurrence les chaudières, l'ont prévenu qu'ils cesseraient de l'approvisionner cette année en attendant d'avoir déterminé dans quelle mesure les directives les affecteront.

Chose plus grave, ce programme est de nature sélective, et il défavorise par conséquent un très vaste secteur de notre population. Il assure un contrôle efficace des salaires—du moins nous pensons qu'il le fera si le gouvernement a le courage de l'appliquer sans faiblesse. Mais il autorise toujours une certaine fluctuation des prix qui pourront varier en fonction des prix de revient. Quant aux grandes sociétés à vocation exportatrice, elles échapperont totalement aux restrictions de prix. Il est intéressant de spéculer sur la réaction des syndicats assujettis au plafond de 10 p. 100 sur les augmentations de revenu. Certaines sociétés seront contrôlées, d'autres pas. Qu'en sera-t-il de l'industrie du bois, des papeteries et du groupe des produits de fibre de bois qui vendent 75 p. 100 de leur production à l'étranger? Quelle sera la réaction des syndicats quand les bénéficiaires et les prix de ces sociétés continueront de monter, alors que les travailleurs qui produisent ces biens devront strictement respecter les directives?

Il y a aussi la bureaucratie qu'il faudra mettre sur pied et la perspective d'un cauchemar administratif. Hier, j'ai demandé au ministre à la Chambre si le gouvernement avait résolu la difficile question du nombre de personnes nécessaire à l'application du programme; il m'a dit qu'il en faudrait 200. Un autre ministre a déclaré qu'il en faudrait peut-être 500. A mon avis, monsieur l'Orateur, c'est plus de 5,000, sinon 50,000, qu'exigerait l'application du programme à l'étude.

Par exemple, la Commission anti-inflation relève du directeur, lequel est soumis au tribunal d'appel dont les décisions peuvent être renversées par le gouverneur en conseil. On s'attend à ce que tous exercent un certain degré de discrétion dans l'application et le contrôle des directives, qui pourront de temps à autre subir certaines modifications. Un élément fondamental fait défaut, c'est la foi et la confiance du peuple Canadien dans son gouvernement, dont le manque de leadership est flagrant. Le programme que nous proposons a été adouci parce que, au dire du premier ministre, il le voulait équitable.

M. Baker (Grenville-Carleton): Il l'a déformé.

M. Oberle: Mon collègue affirme qu'il l'a déformé. Pour qui devrait-il être équitable? Pour le chômeur, le malade, l'infirme ou le citoyen âgé? Pour les syndicats et les grosses sociétés; ou simplement pour les Simard et les William Teron?

Comme le savent les membres de mon parti, nous aurions bloqué tous les prix et les revenus pour 90 jours. Nous aurions vu à ce que le programme soit juste pour tous les Canadiens. Nous aurions profité de ce délai pour élaborer notre stratégie financière et monétaire. Il faut se souvenir que ce programme a été proposé au cours d'une campagne électorale et que nous nous attendions à remplacer un gouvernement en difficultés. C'est pourquoi il nous fallait du temps, après les élections, pour réfléchir, discuter, et dire aux Canadiens qu'ils auraient maintenant à leur tête des dirigeants décidés à dire toujours la vérité. Nous aurions eu besoin de 90 jours pour tout cela et aussi